

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS
SÉANCE DU 17 DÉCEMBRE 2019 À 18 HEURES 30

N° DEL2019_180 : RAPPORT SUR L'ÉGALITÉ ENTRE LES HOMMES ET LES FEMMES

L'an deux mille dix neuf, le dix sept décembre

Le conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois s'est réuni en mairie d'Albi le mardi 17 décembre 2019 à 18 heures 30 en séance publique, sur convocation de madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, présidente de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

Présidait la séance : Madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL

Secrétaire : Monsieur Francis SALABERT

Membres présents votants : Mesdames, messieurs, Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Dominique SANCHEZ, Dominique MAS, Odile LACAZE, Robert GAUTHIER, Muriel ROQUES-ETIENNE, Sarah LAURENS, Michel FRANQUES, Bruno LAILHEUGUE, Jean-Michel BOUAT, Steve JACKSON, Michèle BARRAU-SARTRES, Enrico SPATARO, Frédéric CABROLIER, Delphine DESHAIES-GALINIE, Christian CHAMAYOU, Gérard POUJADE, Francis SALABERT, Anne-Marie ROSÉ, Thierry MALLÉ, Thierry DUFOUR, Hélène MALAQUIN, Michel TREBOSC, Michel MARTY, Céline TAFELSKI, Jean-François ROCHEDREUX, Marie-Louise AT, Pascal PRAGNERE, Laurence PUJOL, Joëlle VILLENEUVE, Louis BARRET, Yves CHAPRON, Jean ESQUERRE

Membres présents non votants :
Madame Agnès BRU, Messieurs Philippe GRANIER, Philippe MARAVAL

Membres excusés : Mesdames, messieurs, Emmanuelle PIERRY (pouvoir à Francis SALABERT), Naïma MARENGO (pouvoir à Jean-Michel BOUAT), Sylvie BASCOUL-VIALARD (pouvoir à Bruno LAILHEUGUE), Geneviève PEREZ (pouvoir à Marie-Louise AT), Patrick BETEILLE (pouvoir à Steve JACKSON), Najat DELPEYRAT (pouvoir à Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL), Claude JULIEN (pouvoir à Christian CHAMAYOU), Bruno CRUSEL (pouvoir à Louis BARRET), Catherine BIAU (pouvoir à Dominique MAS)

Votants : 42

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 17 DÉCEMBRE 2019

N° DEL2019_180 : RAPPORT SUR L'ÉGALITÉ ENTRE LES HOMMES ET LES FEMMES

Pilote : Ressources humaines

Monsieur Dominique SANCHEZ, rapporteur,

La loi 2012-347 du 12 mars 2012 relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique, à la lutte contre les discriminations et portant diverses dispositions relatives à la fonction publique prévoit la réalisation d'un rapport sur la situation en matière d'égalité entre les hommes et les femmes.

Le décret 2015-761 du 24 juin 2015 prévoit les conditions de réalisation de ce rapport, qui doit être présenté chaque année préalablement au débat d'orientation budgétaire pour les collectivités territoriales et les EPCI à fiscalité propre de plus de 20 000 habitants.

Ce rapport s'articule en deux parties :

- un rapport de situation comparée en matière d'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes
- un rapport sur l'égalité entre les hommes et les femmes dans les politiques publiques menées par la collectivité sur son territoire

L'agglomération a décidé de concentrer son analyse sur la première partie du rapport.

Le rapport de situation comparée établit et analyse différents indicateurs relatifs à :

- la structure des métiers
- l'allongement des carrières
- les niveaux de rémunération

Comme lors de l'analyse effectuée les années précédentes, les différences entre hommes et femmes sont structurelles (la filière technique est plus masculine, la filière culturelle plus féminine) et il n'y a pas de différence de traitement entre les hommes et les femmes au sein de l'agglomération.

A noter, en 2016 : avec 41% de femmes, l'assemblée communautaire se situe au 28e rang des intercommunalités (6e agglomération) de la région Occitanie, très largement au-dessus de la moyenne régionale de 31%.

Il poursuit l'application d'un plan d'action dont les principaux points sont les suivants :

- conseil aux agents demandant un temps partiel sur les incidences sur leur carrière
- favoriser la mobilité interne comme facteur d'accroissement de la mixité des métiers
- faciliter la prise du congé de paternité
- adapter la fourniture des vêtements de travail ; lutter contre les stéréotypes.

En 2017 et 2018, l'accent a été porté sur :

- les fiches de postes et annonces emploi H/F ;
- les entretiens pré/post-maternité et/ou congé parental en lien avec les modalités de l'entretien de retour.

Le rapport sur la situation en matière d'égalité entre les hommes et les femmes est présenté en annexe à la présente délibération.

Le conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU la loi 2012-347 du 12 mars 2012 relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique, à la lutte contre les discriminations et portant diverses dispositions relatives à la fonction publique,

VU le décret 2015-761 du 24 juin 2015 relatif au rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes intéressant les collectivités territoriales,

VU l'avis favorable du Bureau communautaire en date du 26 novembre 2019,

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,

PREND ACTE du rapport sur la situation en matière d'égalité entre les hommes et les femmes.

Pour extrait conforme,
Fait le 17 décembre 2019,

La présidente,

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL